

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 22 juin 2023

Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation :

14.06.2023

Date d'affichage :

14.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, DOLY D, MANIAVAL E, MARTINET V, RIC D, VERNIOL L ANDRIEU F, FABREGUES M, FICHE V, LACAMBRE S, SEGUIS H, VIDAL A.

Absents excusés : /

Absent excusé ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230622_6 :

Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une nouvelle école élémentaire à Sansac-de-Marmiesse

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite engager la construction d'une nouvelle école élémentaire sur la commune.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation afin de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

Ce marché était estimé par CIT à 180 000,00 € HT sur la base d'une enveloppe à 1 818 000,00 € HT pour l'ensemble des travaux.

La consultation s'est déroulée du 21/04/2023 au 15/05/2023 à 17h00. L'avis d'appel public a été mis en ligne sur le profil acheteur de la commune (www.achatpublic.com) et publié sur le journal d'annonces légales « La Montagne ».

Monsieur le Maire indique que sept offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen des différentes propositions reçues, et après discussions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose :

- de retenir l'offre du groupement « SARL L.HOSTIER/ JEAN-MARC VILATE / IB2M » pour un montant de 153 000,00 € HT
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix Pour et 3 Abstentions :

- d'attribuer le marché au groupement « SARL L.HOSTIER/ JEAN-MARC VILATE / IB2M » pour un montant de 153 000,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 22 juin 2023.

 Le Maire,
Michel BAISSAC.